

22 février 2011

11.326

**Question Daniel Ziegler****La fermeture de l'usine Energizer aurait-elle aussi des raisons fiscales?**

Lors de la fermeture de l'usine Energizer de Caudebec-Lès-Elbeuf (Seine-Maritime, France), l'intersyndicale CGT-CFDT et le comité de lutte Energizer laissaient entendre, dans un communiqué du 23 février 2006, que la production de ladite fabrique était fiscalisée en Suisse, par l'intermédiaire de la succursale de La Chaux-de-Fonds.

Il est donc légitime de se demander si la fermeture de l'usine Energizer de La Chaux-de-Fonds peut avoir un lien avec l'introduction de la nouvelle loi sur la fiscalité qui prévoit un taux d'imposition unique de 10% (canton + commune) pour toutes les personnes morales sans exception.

Dès lors, le Conseil d'Etat est-il en mesure de nous assurer que l'entreprise Energizer de La Chaux-de-Fonds ne bénéficie plus actuellement d'aucune exonération fiscale, car étant donné le bénéfice considérable réalisé, il est bien évident que chaque pourcent d'impôt en moins représente un gain important pour ladite entreprise?

Cosignataires: F. Jeandroz, V. Leimgruber, K. Sansonnens, D. Angst, J.-J. Aubert, P. Erard, C. Gehringer, A. Shah, P. Herrmann, C. Maeder-Milz, T. Perret, T. Buss, F. Konrad et M. Ebel.